

Vœu au Conseil Territorial du 17 octobre 2017

« Contre la suppression des contrats aidés et la baisse des dotations de la Politique de la ville »

Chaque année, près de 300 associations ou entreprises sociales contribuent par leurs compétences et leur dynamisme à la mise en œuvre de la politique de la ville à Plaine Commune.

Elles sont directement au service des 270 000 habitants de nos quartiers populaires les plus en difficulté et sont les opératrices de nombre de nos politiques publiques : elles animent des ateliers linguistiques ou de remédiation scolaire, mettent en place des actions de sensibilisation, assurent des permanences d'accès aux droits, s'emploient à la remise au travail de personnes très éloignées de l'emploi, contribuent à la construction du lien social intergénérationnel, à l'éducation aux règles de vie en société, à l'adoption de pratiques vertueuses sur le plan de la santé en promouvant la pratique d'activités physiques et sportives pour toutes et tous, la liste est longue tant leurs champs d'intervention sont larges.

Elles sont présentes là où les services publics se retirent, là où les pouvoirs publics réduisent leur présence, elles pallient bien souvent au désengagement de l'Etat en prenant en charge des missions essentielles.

Pour mener à bien leurs actions, ces associations ou entreprises sociales ont recours à des contrats du type CUI-CAE ou emplois d'avenir. Par ailleurs, elles perçoivent des subventions au titre de la politique de la ville pour co-financer des actions.

Dans ce contexte, la baisse de 404 000 euros de la dotation affectée au contrat de ville de Plaine commune et la suppression des contrats aidés auront pour effet de remettre en cause purement et simplement la survie de ces acteurs locaux incontournables à la bonne conduite de nos politiques publiques locales et à la qualité de vie dans nos quartiers.

Ces mesures, prises sans concertation aucune avec les collectivités locales (ni avec les conseiller.es citoyen.nes) nient le rôle déterminant des associations

dans la conduite de nos politiques publiques et méprisent leur action en faveur des populations les plus fragilisées.

Nous nous joignons ainsi aux interpellations et soutenons les mobilisations des nombreux réseaux d'acteurs associatifs et de collectivités locales qui - à juste titre - se sont inquiétés et réclament l'annulation de ces mesures.

Le conseil de territoire de Plaine Commune :

- Demande à l'Etat un moratoire concernant la suppression des emplois aidés afin que les structures associatives et les entreprises sociales puissent continuer d'assurer leurs missions d'intérêt général.
- Demande à l'Etat de tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et donc de maintenir l'ensemble des financements validés par le comité de pilotage en mars 2017.
- Demande à l'Etat d'ouvrir un large débat sur le rôle et la place des associations et leur modèle économique.